

COMPTE-RENDU SOMMAIRE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 14 Décembre 2020 -

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN, Anne-Charlotte OPSTAL, Isabelle FOURNIER, Aurore PELLIEU, Céline PRIGENT.

MM. Laurent MAROT, José THIEBAUT, Bernard HOUYVET, Philippe LANOIS, Denis DUTRIAUX, Roger GOSSE, Patrice CUGNIERE, Frédéric FLAMAND.

ABSENTS EXCUSES : Mme Audrey MOUFLET ayant donné pouvoir à M. Frédéric FLAMAND.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 23 NOVEMBRE 2020 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la réunion du 23 Novembre 2020.

2. REOUVERTURE DE LA DIVETTE :

Après la présentation de l'avant-projet de la réouverture de la Divette faite par M. Benjamin MESTDAGH, Technicien de rivière du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et ses Affluents (SIAED), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Mme LEROUX ne prenant pas part au vote en raison de son statut de Présidente au SIAED, décide à l'unanimité de :

- Valider l'achèvement des études préalables aux travaux de réouverture de la Divette,
- D'engager les travaux nécessaires pour la réalisation d'une étude complémentaire,
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

3. LOYER DE L'INSTANT COSY :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reporter le règlement du loyer de Juin 2020 de l'hôtel/restaurant « l'Instant Cosy » à Décembre 2021.

4. RENOUVELLEMENT BAIL DE L'INSTANT COSY :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le bail commercial qui lie la Commune à l'hôtel/restaurant « l'Instant Cosy » et de laisser tout pouvoir à M. le Maire sur cette affaire.

5. RETROCESSION VOIE D'ACCES GYMNASSE + COLLEGE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de la Communauté de Communes du Pays des Sources qui souhaite rétrocéder à titre gracieux la voie d'accès allant de la RD142 au Collège Abel Lefranc (parcelles ZE 172 et ZE 174) et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

6. ACQUISITION PARCELLE CONSORTS CHEVALIER :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'acquérir la parcelle des Consorts CHEVALIER cadastrée ZE 111, située ruelle de la Liquette, d'une contenance de 1 734m² pour un montant de 1 500 € et d'autoriser

M. le Maire à signer l'acte d'acquisition et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

7. REMBOURSEMENT INFIRMIERS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser au cabinet d'infirmiers une facture liée aux frais engendrés par l'affectation du nom de la « ruelle des Commerces » en prélevant le montant correspondant sur l'article « 6745 subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé ».

21 DEC. 2020

Le Maire,

Laurent MAROT